

CONSEIL MUNICIPAL du 24 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la commune de DIEMOZ, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique. Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

1. Travaux

Réhabilitation d'un logement communal vacant rue des barbières - Mission de Maîtrise d'œuvre SOLIHA : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que en date du 17 juillet dernier le conseil municipal a validé sur le principe le choix du cabinet Soliha pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du logement communal vacant rue des barbières (consultation des entreprises et le suivi des travaux).

Monsieur le Maire précise que le montant des honoraires s'élève à 7000 € ht.

En ce qui concerne l'aide du Département pour l'isolation des combes perdues dans les bâtiments communaux et intercommunaux, les bâtiments de la commune concernés sont : la Maison pour Tous, les logements rue des barbières et celui vers la halte-garderie et le logement du gardien du stade.

Réalisation de travaux d'assainissement rue de comberousse et chemin du boutay Mission de Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'assainissement sur la rue de comberousse et le boutay une consultation a été lancée pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre. La mission de maîtrise d'œuvre comprendra :

- Etude d'un réseau de collecte des eaux usées et de ses annexes (poste de refoulement, etc...)
- Etude des branchements au cas par cas

Sur la rue de comberousse 52 boîtes de branchements seront posées et 4 lieudit le boutay.

La mission de maîtrise d'œuvre sera réalisée par le cabinet MERLIN (Lyon) pour un montant d'honoraires de 73 200 € ht.

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 150 000 € .

SEDI : travaux sur réseau France Telecom Rue des lavandières

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

-Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	5 555 €
-Le montant total de financement externe s'élève à	600 €
-Les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élèvent à	265 €
-La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à	4 690 €

SEDI : travaux sur réseau France Telecom Enfouissement Blanchin

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

-Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	33 140 €
-Le montant total de financement externe s'élève à	0 €
-Les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élèvent à	1 578 €
-La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à	31 562 €

SEDI travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité Enfouissement Blanchin

Sur la base d'une étude prévisionnelle, les montants prévisionnels des travaux sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	127 376 €
Le montant total de financement externe s'élèverait à :	98 890 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	1 612 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	26 873 €

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EP Lavandières

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération Eclairage Public rue des lavandières. Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus les montants prévisionnels sont les suivants :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	4 321 €
Financements externes :	1 776 €
Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage :	144 €
Contribution aux investissements :	2400 €

SEDI travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité Enfouissement Rue des lavandières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI peut assurer l'enfouissement des réseaux actuellement en aérien sur le secteur rue des lavandières .

Sur la base d'une étude prévisionnelle, les montants prévisionnels des travaux sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	27 059 €
Le montant total de financement externe s'élèverait à :	8 848 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	1 031 €
La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	17 180 €

2. Finances

Subvention Association Pétanque

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2019, il était prévu que soit versé 150 € de subvention aux associations ayant participé aux animations de la garderie périscolaire . A ce titre il convient d'effectuer le versement correspondant à l'association Pétanque .

Réajustement du tarif de location des terrains communaux Saison 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le réajustement annuel des locations de terrains communaux est indexé sur un l'indice national des fermages révisé chaque année. La variation de l'indice des fermages par rapport à l'année précédente est de + 1.66 % (arrêté du 12 juillet 2019).

Monsieur le Maire précise qu'un dégrèvement de taxe foncière consécutif à des pertes de récoltes sur lesdites parcelles a été accordé à la commune. Un remboursement de cette taxe a été effectué au profit de la commune. A ce titre il convient d'en faire bénéficier nos fermiers en déduisant le montant du dégrèvement du montant des loyer des terrains communaux.

Locataires logements communaux : taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la TEOM est indexée sur le foncier bâti et que celle-ci s'applique sur notre commune depuis le 1^{er} janvier 2003.

Il précise que la TEOM constitue une charge locative et qu'il convient de répercuter cette taxe sur les locataires des appartements communaux. Le montant de la TEOM dûe par chaque locataire sera calculé au prorata des surfaces de chaque habitation.

Bail commercial La Poste Taxe Foncière - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Diémoz a consenti un bail commercial au preneur Locaposte en date du 4 juillet 2008. Il convient, conformément à l'article 8 du dit bail de refacturer au preneur pour l'année 2019 :

La taxe balayage, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe foncière

Monsieur le Maire donne lecture des montants dus par Locaposte :

Taxe balayage	100.00 €
Taxe Foncière	235.16 €
TEOM	73.40 €
TOTAL	408.56 €

Bail commercial Auto école Océane Régularisations Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et Taxe de balayage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Diémoz a consenti un bail commercial pour l'auto-école Océane à la date du 8 février 2016.

Il convient, conformément à l'article 8 du dit bail de refacturer au preneur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de balayage depuis 2016.

Monsieur le Maire donne lecture des montants dus par l'auto-école Océane :

	2016	2017	2018	2019	Total
Taxe Balayage	50 €	50 €	50 €	50 €	200 €
TEOM	64.39 €	61.29 €	49.39 €	46.80 €	221.87 €
TOTAL					421.87 €

Extension du restaurant scolaire école élémentaire : Subvention Conseil Départemental de l'Isère

Monsieur le Maire rappelle qu'une extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire sera effectuée en réalisant la couverture du patio existant à proximité de l'entrée de la bibliothèque.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de la part du Conseil Départemental de l'Isère et s'élèvent à un montant de 42 765 € ht dont 2900 € ht d'honoraires maîtrise d'œuvre, sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de l'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire,

Travaux de renouvellement de surfaces des voiries communales 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de passer un marché complémentaire pour la réalisation de travaux de renouvellement de surfaces des voiries communales. A ce titre suite à la consultation d'entreprises qui a été lancée, l'entreprise DUMAS a été retenue pour un montant de travaux de 88 293 € ht .

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
BUFFIN TP	90 436 €	108 523.20 €
PL FAVIER	89 780 €	107 736 €
DUMAS	88 293 €	105 951.60 €

Travaux de renouvellement de surfaces des voiries communales - Avenant n°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de passer un avenant n°1 avec l'entreprise DUMAS dans le cadre des travaux de renouvellement de surfaces des voiries communales suite aux travaux effectués sur la chaussée de l'avenue des Bruyères.

Entreprise DUMAS	Montant ht	Montant ttc
Marché initial	301 963.60 €	362 356.32 €
Avenant n°1	+ 39 092.50 €	+ 46 911 €
Total	341 056.10 €	409 267.32 €

3. Urbanisme

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le code de l'urbanisme introduit des Orientations d'Aménagement et de Programmation dans les Plans Locaux d'Urbanisme pour l'élaboration du projet communal. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité.

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit neuf OAP sur la commune de Diémoz.

La municipalité étant soucieuse de maîtriser le développement urbain de la commune et d'étaler dans le temps l'arrivée de nouveaux habitants, Monsieur le Maire propose qu'en concertation avec les aménageurs, les Orientations d'Aménagement et de Programmation soient réalisées en plusieurs tranches.

Une priorisation en fonction des équipements sera établie.

Une convention de phasage sera signée avec les aménageurs et pourra être modifiée par voie d'avenant.

4. Scolaire

-Rentrée scolaire :

Ecole élémentaire : 7 classes avec 165 enfants

Maternelle : 4 classes avec 116 enfants

-Maintenance de la natation scolaire pour l'élémentaire et la grande section maternelle.

-Intervenant EPS 2 fois par semaine pour l'école élémentaire et cycle escalade reconduit pendant la période hivernale.

Accueil périscolaire les mercredis au centre social d'Heyrieux : satisfaction des enfants et des parents

CCAS : organisation de 3 sorties de ski en janvier

5. Charte départementale d'engagement des agriculteurs pour des mesures de protection des riverains à proximité des zones agricoles susceptibles d'être traitées par des produits phytosanitaires

Cette charte a été signée à Beaucroissant le 13 septembre dernier entre la MSA, la chambre d'agriculture, l'Association des Maires de l'Isère, la FDSEA, le crédit agricole sud Rhône Alpes et les jeunes agriculteurs de l'Isère.

Elle est une réponse des agriculteurs du département de l'Isère aux débats actuels sur la protection des riverains dans le cadre de la loi relative à l'équilibre des relations commerciales dans le domaine agro-alimentaire.

→ Engagements des agriculteurs :

- Respecter et promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires
- Préserver les lieux habités de l'exposition à la dérive des produits phytopharmaceutiques

Cette charte est jointe à la suite de ce compte-rendu.

6. Mise à jour chemins piétons

Un supplément sera intégré au prochain bulletin municipal pour présenter :

-l'ensemble des chemins piétonniers du territoire communal : projet de voie piétonne reliant la rue des Michaudières à l'avenue des fleurs, projet de liaison piétonne entre le lotissement plein soleil et la Méraudière puis de la Méraudière à l'école en passant sous la RD 518, projet de liaison entre la chapelle et l'arrêt de bus des 4 routes

-les 3 lignes de pédibus

-l'ensemble des équipements sportifs et culturels

-le patrimoine de la commune

7. Questions diverses

-SMND :le Rapport d'activités 2018 est publié et consultable en mairie .

A noter que les 14 containers de tri sélectif mis à disposition du stock par le SMND pour la course du 22 septembre ont été incendiés.

Monsieur GALLON rappelle que les services de collecte du SMND ont connu des perturbations concernant la collecte sélective en point d'apport volontaire sur la fin de l'été.

-SIRRA : rapport d'activités 2018 publié et consultable en mairie

-Soutien à la candidature de la ville de Bourgoin-Jallieu en tant que camps de base pour la coupe du monde de rugby 2023 : un courrier sera adressé à la ville de Bourgoin-Jallieu en ce sens

-Remerciements de M.CAMPOY pour le séjour gagné lors des vœux à la population 2019

-Question de Mme HOUDEAU Annick concernant les tricots installés sur le mobilier urbain et qui ont été enlevés : Monsieur SAYER précise qu'ils ont été rendus à la Maison de retraite les Jardins de Médicis pour leurs décorations personnelles.